

## Référentiel d'informations administratives destinées aux enseignants de l'école obligatoire



# Sécurité et responsabilités



### Camps, déplacements et activités sportives (57 - 2007-12-17 11:28:44)

#### Le transport d'élèves par les enseignants est-il autorisé et sous quelles conditions ?

Les enseignants ne sont pas autorisés à effectuer eux-mêmes des transports scolaires, sauf circonstances exceptionnelles.

En interdisant aux enseignants d'effectuer des transports d'élèves, la Direction générale de l'enseignement obligatoire offre une protection aux enseignants, ceux-ci engageant leur responsabilité et celle de l'Etat en cas d'accident de la circulation. De surcroît, le transport d'élève ne fait pas partie des attributions d'un enseignant.

*L'ensemble des documents proposés dans ce référentiel est une traduction des éléments légaux qui reste toutefois subordonnés à la loi et à ses règlements. Ils ne permettent pas de servir de base à des revendications, seule la loi fait foi en la matière.*

[<< retour](#)